

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
du 26 février 2020



L'an deux mille vingt le vingt-six février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle de conseil de la communauté de communes "Haut Val de Sèvre".

Nombre de membres en exercice : 48

Présents : Daniel JOLLIT, Didier JOLLET, Jean-Luc DRAPEAU, Roseline BALOGE, Moïse MODOLO, Bernard COMTE, Frédéric BOURGET, Michel ROUX, Joël COSSET, Philippe MATHIS, Roselyne GAUTIER, Michel GIRARD, Hélène HAVETTE, Bruno LEPOIVRE, Alain VAL, Christophe BILLEROT, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Yvelise BALLU-BERTHELLEMY, Régis MARCUSSEAU, Pascal LEBIHAIN, Vincent JOSEPH, Léopold MOREAU, François COURTOIS, Maryvonne IMPERIALI, Marylène CARDINEAU, Eliane BOUZINAC DE LA BASTIDE, Corinne PASCHER, Daniel PHILIPPE, Sandrine BRETHENOUX, Patrice AUZURET, Roger LARGEAUD, Rémi PAPOT, Patricia CHOLLET, Régis BILLEROT, Didier PROUST, Michel RICORDEL, Danièle BARRAULT.

Présents sans voix délibérative : Christian BOUTIN

Excusés et Pouvoirs : Lucette CHAUVET, Marie-Pierre MISSIOUX donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Christian VITAL donne pouvoir à Corinne PASCHER, Suzette AUZANNET donne pouvoir à Estelle DRILLAUD GAUVIN, Céline RIVOLET donne pouvoir à Roger LARGEAUD.

Secrétaire de séance : Hélène HAVETTE



DÉCISIONS MODIFICATIVES DE CRÉDIT

400.00 BUDGET PRINCIPAL

Vu la délibération du 27 novembre 2019,

Monsieur le Président explique que les frais de notaire pour l'acquisition des EHPAD de La Crèche et Pamproux s'avèrent plus élevés que prévus.

Il est demandé au conseil de communauté d'autoriser la décision modificative suivante :

Dépenses				Recettes			
Compte	Opération	Fonction	Montant	Compte	Opération	Fonction	Montant
23 Immobilisations en cours							
2313	1053	524/7	- 27 110,00 €				
21 Immobilisations corporelles							
2138	2059	61/31	27 110,00 €				
			- €				- €

400.03 ZAC CHAMPS ALBERT

Monsieur le Président explique qu'en fin d'année 2019 (4^{ème} trimestre), les travaux de reprise de voirie ont été réalisés. Or, la facturation et les éléments permettant de payer ces travaux ont été présentés au service comptabilité qu'après la fin de la période complémentaire.

Il convient donc d'autoriser la décision modificative suivante afin de payer désormais cette facture sur le budget 2020.

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Compte	Programme	Fonction	Montant	Compte	Programme	Fonction	Montant
040 Opérat° d'ordre entre section				040 Opérat° d'ordre entre section			
3555			220 000,00 €	3555			220 000,00 €
			220 000,00 €				220 000,00 €
							- €
FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Compte	Programme	Fonction	Montant	Compte	Programme	Fonction	Montant
011 Charges générales				70 Produits des services			
605			220 000,00 €	7015			220 000,00 €
042 Opérat° d'ordre entre section				042 Opérat° d'ordre entre section			
71355			220 000,00 €	71355			220 000,00 €
			440 000,00 €				440 000,00 €
							- €

400.42 Régie EAU

Le SPAEP Région Saint Maixent a réalisé en toute fin d'année 2019 la facturation des grands comptes. Pour l'un de ces clients, l'index a été mal saisi et un titre de 179 807,53 € a été effectué à tort.

Les écritures comptables du SPAEP étant closes au 31/12/2019, c'est donc à la nouvelle entité de la Régie EAU de prendre en charge les corrections.

Afin d'exécuter celles-ci, il convient d'autoriser la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Compte	Programme	Fonction	Montant	Compte	Programme	Fonction	Montant
23 Immobilisation en cours				021 Virement de la section de fonctionnement			
2315 Immo corporelle en cours			- 180 000,00 €	021 Virement section de fonctionnement			- 180 000,00 €
			- 180 000,00 €				- 180 000,00 €
							- €
FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Compte	Programme	Fonction	Montant	Compte	Programme	Fonction	Montant
023 Virement à la section d'investissement							
023 Virement à la section d'investissement			- 180 000,00 €				
67 Produits exceptionnels							
673 Annulation titre / exos antérieurs			180 000,00 €				
			- €				- €
							- €

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, AUTORISE les décisions modificatives présentées ci-dessus et AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DURÉES DES AMORTISSEMENTS DES BIENS DU BUDGET RÉGIE EAU ET DÉFINITION DE LA VALEUR FAIBLE

Monsieur le Président explique que l'instruction comptable de la M49 prévoit une durée d'amortissement des biens correspondant à la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation par le service ; il appartient donc au conseil communautaire de fixer les conditions d'amortissement des immobilisations selon leur nature.

	BIENS OU CATEGORIES DE BIENS AMORTISSABLES	DURÉE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
203	Frais d'étude, de recherche et insertion non suivis de travaux	5 ans
205	Logiciels, concession et droits similaires, brevet, licences	5 ans
IMMOBILISATION CORPORELLES		
212	Aménagements et agencements de terrains	20 ans
21315	Bâtiment administratif + logement	50 ans
21351	Installations générales, agencements, aménagement constructions	20 ans
21531	Installation spécifique réseaux d'adduction d'eau > 1500 €	40 ans
	Installation spécifique réseaux d'adduction d'eau < 1500 €	5 ans
2154	Matériel et outillage industriel	10 ans
2154	Petit matériel et outillage industriel	5 ans
2156	Matériel spécifique d'exploitation	20 ans
	Télégestion et compresseurs	15 ans
	Compteurs	10 ans
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers (glissières de sécurité)	15 ans
2182	Matériel de transport	5 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Matériel de chantier (Minipelle, remorque, Tractopelle etc...)	10 ans
	Autres immobilisations corporelles	5 ans

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, FIXE la durée d'amortissement des biens selon le tableau ci-dessus, l'amortissement s'effectuant de façon linéaire, FIXE à 500€ le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations s'amortissent à 100% dès la première année, FIXE à 300 € le montant de la valeur faible à partir de laquelle une dépense sera inscrite en dépense d'investissement et AMORTIT les subventions d'équipement conformément à la durée d'amortissement du bien subventionné.

MÉDIATHÈQUES : ADHÉSION AU CLUB DES UTILISATEURS D'ORPHÉE

Monsieur le Président expose que les médiathèques utilisent depuis 2012 le logiciel Orphée net, développé par la société C3RB.

Un club d'utilisateur du logiciel, le CUTO, apporte son soutien aux bibliothèques pour l'utilisation du logiciel et le déploiement des nouvelles évolutions. Il gère un forum d'échanges sur les pratiques et sur les difficultés rencontrées, sert d'intermédiaire entre les bibliothèques et la société conceptrice du logiciel, négocie l'optimisation de l'outil.

Afin d'être actrices de l'évolution de leur outil de travail et échanger avec d'autres structures utilisatrices, les médiathèques souhaitent adhérer au club, pour une cotisation de 160 € par an (pour les bibliothèques des collectivités territoriales entre 20 000 et 50 000 habitants).

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, AUTORISE l'adhésion au Club des Utilisateurs d'Orphée.

ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES D'ACCÈS WIFI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment dans ses articles L2113-6 à L2113-8

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour le déploiement de bornes d'accès WIFI,

Monsieur le Président expose que dans le cadre du développement de l'accès internet dans les espaces publics, il est proposé de mutualiser le déploiement des bornes d'accès WIFI avec la ville de Saint-Maixent l'Ecole.

A cette fin, il est nécessaire de formaliser la création d'un groupement de commandes.

Monsieur le Président présente la convention constitutive du groupement de commandes qui définit les modalités de fonctionnement du groupement, et prévoit notamment la désignation de la Ville de Saint Maixent l'Ecole comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle exercera les missions suivantes :

- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation,
- Définir et recenser les besoins,
- Elaborer le DCE,
- Soumettre le DCE aux membres du groupement pour validation,
- Assurer la rédaction et l'envoi des avis d'appel public à la concurrence,
- Gérer le profil acheteur et la plateforme permettant la dématérialisation des offres, le cas échéant,

- Rédiger et envoyer les éventuelles demandes de précisions aux candidats,
- Analyser les offres reçues et préparer le rapport d'analyse des offres,
- Convoquer et conduire les réunions de la commission d'appel d'offres,
- Rédiger et envoyer les lettres de rejet aux soumissionnaires non retenus,
- Rédiger le rapport de présentation, le cas échéant,
- Transmettre le marché en préfecture pour contrôle de la légalité, le cas échéant,
- Signer et notifier les marchés,
- Procéder à la publication des avis d'attribution, le cas échéant,
- Adresser une copie du marché notifié à chacun des membres du groupement afin d'en permettre l'exécution,
- Rédiger, signer, et notifier les éventuels avenants,
- Représenter les membres du groupement en justice pour tout litige relatif à la passation du marché.

Chaque membre procèdera ensuite à l'exécution financière et technique du marché pour la partie des prestations lui incombant.

Chaque membre s'engage à exécuter sa part de marché avec le titulaire du marché conclu en groupement de commandes, conformément à l'étendue de son besoin exprimé avant la publication de l'Avis d'Appel public à la Concurrence.

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes pour le déploiement de bornes d'accès WIFI, désignant la ville de Saint Maixent l'Ecole comme coordonnateur et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre comme adhérente du groupement et AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

CONVENTIONS AVEC LE DÉPARTEMENT - PROPOSITIONS D'ACTIVITÉS DU SAMAC : RÉSEAUX, STATIONS ET EAUX SUPERFICIELLES

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 18 février 2020 ;

Suivi des réseaux et stations

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la Régie assainissement est assistée techniquement par le SAMAC ; toutefois, une nouvelle réglementation fait évoluer cette prestation.

Pour rappel cette prestation comprend :

- L'assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des systèmes (ouvrages et réseaux) d'assainissement collectif, d'épuration des eaux usées et de traitements des boues (réalisation de visites techniques et rédaction des rapports correspondants),
- Validation et exploitation des résultats afin d'assurer, sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages y compris les rapports annuels,
- L'assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'autosurveillance des installations.

En date du 14 juin 2019, un nouveau décret (n°2019-589) relatif à l'assistance technique en matière d'assainissement collectif fournie par les départements à certaines collectivités, relève le seuil d'éligibilité, pour cette assistance de 15 000 habitants à 40 000 habitants.

L'Agence de l'eau participe au financement de cette assistance via son 11ème programme.

La Régie Assainissement peut donc profiter de cette expertise dont le coût pour 2020 est de 3 622.50€HT soit 4 347 €TTC, calculé dorénavant sur le nombre d'habitants soit 0.14 € / habitant (TTC), une économie d'environ 30 % vis-à-vis de l'estimatif pour l'assistance technique via l'ID79 (actuellement en place).

Suivi des eaux superficielles

Selon l'arrêté d'exploitation de la station de Charnay et dans le cadre de l'observatoire multi-partenarial des eaux superficielles, la Maison du Département propose aux collectivités représentatives, une convention du suivi de la qualité des eaux superficielles. Le point de prélèvement est localisé en aval du rejet de la station d'épuration de Charnay.

Les résultats de cette analyse des eaux superficielles ont pour but d'enrichir la base de données et de permettre de suivre l'état écologique des cours d'eau.

De plus, dans le cadre de la compétence GEMAPI, les EPCI devront notamment, dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques, poursuivre les objectifs fixés par la directive cadre sur l'eau et s'assurer de l'état écologique des cours d'eau (article L 212-1 du Code de l'Environnement).

Le coût annuel estimé du suivi est de 1 500 €HT soit 1 650 €TTC, l'Agence de l'eau ne subventionne plus cette

action.

Le montant global pour ces 2 propositions d'activités via le SAMAC est de 5 122.50 €HT (-745.50 €HT par rapport à 2019).

Afin de bénéficier de cette prestation, la collectivité doit adhérer à ID79 uniquement pour la compétence eau, assainissement, rivières et milieux aquatiques à hauteur de 600 €.

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions d'intervention concernant les propositions d'activités du SAMAC (réseaux, stations et eaux superficielles), pour les montants énoncés ci-dessus ainsi que la convention d'adhésion à ID 79.

CRÉATION DE POSTE

Vu l'avis de la commission ressources humaines en date du 19 février 2020,

Monsieur le Président propose la création d'un poste compte tenu du reclassement en cours d'un agent (ancienne Directrice de l'ALSH de LA CRECHE) sur un poste administratif au sein de France Services.

Actuellement agent intercommunal avec la commune de LA CRECHE, il convient de modifier son temps de travail afin de l'intégrer à temps complet, comme suit :

Grade	Temps de travail actuel	Temps de travail au 1 ^{er} mai 2020	% d'augmentation (*)
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	28 h/s	35 h/s	+20%

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, APPROUVE la création du poste proposé au titre de la modification du temps de travail d'un agent, à compter du 1^{er} mai 2020.

BAR RESTAURANT DE PAMPROUX – SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL

Vu l'avis de la commission développement économique du 18 septembre 2019,

Vu l'avis du comité de sélection du 22 janvier 2020,

Monsieur Le Président rappelle au conseil de communauté que les travaux de rénovation du bar restaurant de Pamproux actuellement en cours permettront la réouverture de cet établissement dans les mois prochains.

Il expose que l'appel à candidatures lancé en mars 2019 afin de trouver un preneur s'est révélé infructueux après l'audition d'un dossier de candidature en juillet 2019 et a donc été prolongé. Deux dossiers de candidatures ont été réceptionnés en janvier 2020 et un comité de sélection s'est réuni le 20 janvier afin d'auditionner les porteurs de projet et de délibérer sur le choix du candidat retenu.

La candidature de Monsieur BENOIST Emmanuel a été retenue à l'unanimité pour l'exploitation de cet établissement.

Considérant que pour préparer l'ensemble des dossiers de création de l'entreprise, le porteur de projet doit connaître les conditions financières de l'exploitation de ce bar-restaurant au plus tôt, Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'établir un bail commercial et de fixer le loyer mensuel à 1 200 €HT minoré à 1 000 €HT pendant la première année.

Yvelise BALLU-BERTHELLEMY ne prend part ni au débat ni au vote.

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Président à signer un bail commercial dans les conditions ci-dessus exposées.

PRIX DE VENTE – LOTISSEMENT « LE CHAMP DES ALOUETTES » – NANTEUIL

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la DE_2018_03_07 du 27 mars 2018,

Vu l'avis du bureau communautaire du 5 février 2020,

Considérant la réception des travaux effectuée en date du 7 février 2020,

Monsieur le Président indique que les travaux de viabilisation en phase provisoire pour la 1^e phase du lotissement de Nanteuil sont terminés.

La réception des ouvrages a été prononcée en date du 7 février 2020 en présence de Monsieur le Maire.

Au regard de l'ensemble des dépenses et des recettes, il est proposé un prix de vente à 43,70€HT/m² soit 52,44€TTC/m² pour les lots 1-2-3-4-15 (lots mieux exposés) et un prix de vente à 39,39€HT/m² soit 47,27€TTC/m² pour les lots 5 à 14.

Le prix de vente démarre à 15 834,95 €HT soit 19 001,95€TTC pour une parcelle de 402m² et va jusqu'à 29 759,70€HT soit 35 711,64€TTC pour une parcelle de 681m².

LOT N°	M ² cessibles	Prix de vente HT	TVA	Prix de vente TTC
1	681	29 759,70 €	20,00%	35 711,64 €
2	571	24 952,70 €	20,00%	29 943,24 €
3	555	24 253,50 €	20,00%	29 104,20 €
4	563	24 603,10 €	20,00%	29 523,72 €
5	522	20 561,81 €	20,00%	24 674,17 €
6	530	20 876,93 €	20,00%	25 052,32 €
7	540	21 270,83 €	20,00%	25 525,00 €
8	642	25 288,66 €	20,00%	30 346,39 €
9	449	17 686,31 €	20,00%	21 223,57 €
10	450	17 725,70 €	20,00%	21 270,83 €
11	402	15 834,95 €	20,00%	19 001,95 €
12	402	15 834,95 €	20,00%	19 001,95 €
13	490	19 301,31 €	20,00%	23 161,58 €
14	545	21 467,79 €	20,00%	25 761,34 €
15	433	18 922,10 €	20,00%	22 706,52 €

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, VALIDE le prix de vente des parcelles comme énoncé ci-dessus et AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à la vente des parcelles.

CRÉATION D'UN CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL – ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 18 février 2020,

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que dans le cadre du projet de création du centre aquatique intercommunal, il convient de souscrire une assurance Dommages ouvrage. Cette assurance obligatoire a pour objet d'indemniser rapidement, sans recherche de responsabilité, les dommages entrant dans le champ des responsabilités décennales des constructeurs, avec une prestation supplémentaire TRC.

Une seule offre est parvenue suite à la consultation.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui s'est réunie le 18 février 2020, a émis un avis favorable d'attribution à l'entreprise suivante pour les montants correspondants au tableau ci-après.

ENTREPRISES RETENUES	BASE	PSE : TRC	TOTAL
PILLIOT (Courtier) + MS AMLIN (Assurance)	82 885,67 €HT	14 550,14 €HT	97 435,81€HT

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur Le Président à autoriser Deux-Sèvres Aménagement, maîtrise d'ouvrage déléguée, à signer toutes les pièces administratives relatives à la souscription et à la gestion de l'assurance dommages ouvrage.

CRÉATION D'UN CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL – ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu la délibération DE-2019-07-07 du 24 juillet 2019,
Vu la délibération DE-2019-09-10 du 23 octobre 2019,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 16 juillet 2019,
Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 18 octobre 2019,
Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 18 février 2020,
Monsieur le Président rappelle que 2 lots de travaux restent encore à être attribués suite à des appels d'offres infructueux.

Les deux derniers lots restants à affecter sont les suivants :

- Lot n°9 : Peinture – Sols souples ;
- Lot n°10 : Equipements de vestiaires cabines – Casiers ;

Le lot n°9 est toujours infructueux. Il est donc possible désormais de faire appel à une entreprise au gré à gré.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui s'est réunie le 18 février 2020, a émis un avis favorable d'attribution pour le lot n°10 à l'entreprise suivante pour les montants correspondants au tableau ci-après.

LOTS TRAVAUX	ENTREPRISE RETENUE	ESTIMATIF DCE	OFFRE ENTREPRISES	ECART	ECART %
Lot n°10 Equipements de vestiaires cabines – Casiers	STANDIS	97 683,53 €HT	121 500,00 €HT	+ 23 816,47€	+ 24,38%
TOTAL		97 683,53 €HT	121 500,00 €HT	+ 23 816,47€	+ 24,38%

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur Le Président à autoriser Deux-Sèvres Aménagement, maîtrise d'ouvrage déléguée, à signer toutes les pièces administratives relatives à l'attribution du marché de travaux de ce lot 10.

CRÉATION D'UN CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL – AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération DE-2019-07-07 du 24 juillet 2019,

Vu la délibération DE-2019-09-10 du 23 octobre 2019,

Il a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres les modifications suivantes entraînant des avenants aux marchés de travaux, selon le tableau suivant :

N° LOT	OBJET	TITULAIRE	MARCHE INITIAL (en € HT)	DEMANDES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (en € HT)	% MARCHE INITIAL	MOTIFS TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES	TOTAL MARCHE INITIAL + TS NOTIFIES
1	TERRASSEMENT – FONDATIONS – GROS CEUVRE	DELTA CTP	1 880 428,88 €	150 653,31 €	8,01%		2 031 082,19 €
	Avenant n°1			150 653,31 €	8,01%	Travaux complémentaires bassins (goulottes, caniveaux et murets) : 36 281,85 € HT Suppression étanchéité 2 regards : - 488,80 € HT Remblais complémentaires sous bassins : 8 057,25 € HT Evacuation terre : 91 424,40 € HT Apport matériaux pour remblais : 15 378,61 € HT	150 653,31 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES ALUMINIUM – SIGNALISATION	BGN	308 655,72 €	1 112,45 €	0,36%		309 768,17 €
	Avenant n°1			1 112,45 €	0,36%	Modification menuiserie extérieure fixe bureau direction en porte fenêtre	1 112,45 €
6b	SAUNA	AQUA REAL	13 100,00 €	3 575,00 €	27,29%		16 675,00 €
	Avenant n°1			3 575,00 €	27,29%	Augmentation puissance poêle sauna (de 9 Kw à 20 Kw)	3 575,00 €
7	PLAFONDS SUSPENDUS – CORRECTIONS ACOUSTIQUES	REVS PLAFONDS	42 055,16 €	0,00 €	0,00%		42 055,16 €
8	ETANCHEITE LIQUIDE – REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX CARRELES	CMB	389 071,60 €	9 677,27 €	2,49%		398 748,87 €
	Avenant n°1			9 677,27 €	2,49%	Adaptations goulottes, siphons et caniveaux	9 677,27 €

N° LOT	OBJET	TITULAIRE	MARCHE INITIAL (en € HT)	DEMANDES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (en € HT)	% MARCHE INITIAL	MOTIFS TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES	TOTAL MARCHE INITIAL + TS NOTIFIES
12	BASSIN INOX - REVÊTU	A&T EUROPE SPA	385 253,00 €	11 559,00 €	3,00%		396 812,00 €
	Avenant n°1			11 559,00 €	3,00%	Banquette massante : 15 155 € HT Ancrages lignes supplémentaires dans bassins : 3 780 € HT Suppression échelles amovibles : - 7376 € HT	11 559,00 €
14	TRAITEMENT D'AIR – CHAUFFAGE – PLOMBERIE – SANITAIRES	AZAY CHAUFFAGE	878 000,00 €	34 451,67 €	3,92%		912 451,67 €
	Avenant n°1			34 451,67 €	3,92%	Surpresseur + caisson acoustique + protection appareils sanitaires : 21 000 € HT Mise en conformité chaufferie : 7 981,41 € HT Vannes d'isolement sur les appareils sanitaires : 5 864,40 € HT Suppression vidoir mural : - 393,84 € HT	34 451,67 €
15	TRAITEMENT DES EAUX - ANIMATIONS AQUATIQUES	TECH'FLUIDES	401 800,00 €	21 415,07 €	5,33%		423 215,07 €
	Avenant n°1			21 415,07 €	5,33%	Banquette massante : 7 941,28 € HT Modification traitement d'eau jeux intérieurs (avec jeux extérieurs) : 2 895,44 € Remplacement filtres à billes par filtres à sable : - 721,65 € HT Fourniture et pose récupérateur énergie bac de lissage : 11 300 € HT	21 415,07 €
16	ELECTRICITE COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES	STECO	324 947,52 €	432,69 €	0,13%		325 380,21 €
	Avenant n°1			432,69 €	0,13%	Modification haut parleurs bassins	432,69 €
TOTAL MARCHES			6 709 022,91 €	232 876,46 €	3,47%		6 941 899,37 €

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur Le Président à autoriser Deux-Sèvres Aménagement, maîtrise d'ouvrage déléguée, à signer toutes les pièces administratives relatives aux marchés de travaux et à leurs avenants.

CONVENTION PARTENARIALE DE GESTION DES ESPACES PUBLICS, VOIRIES, GIRATOIRES AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe),
Vu l'avis de la commission permanente du Conseil Départemental du 27 janvier 2020,
Vu l'avis du bureau communautaire du 5 février 2020,

Monsieur le Président explique que sur les axes départementaux hors agglomération, il est convenu avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres que la Communauté de Communes apporte son soutien sur la gestion des espaces publics. La convention établit les rôles et les interventions des deux signataires sur l'entretien et le nettoyage des giratoires et de leurs abords ainsi qu'une partie des rives de la RD611, sur la commune d'Azay-Le-Brûlé.

La Communauté de Communes aura pour charge :

- La création et l'entretien des espaces verts situés à l'intérieur de l'îlot central des giratoires ;
- L'entretien des sur-largeurs enherbées ou plantées telles que définies sur les croquis figurant en annexe de la convention.

La convention est fixée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention partenariale avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et toutes les pièces relatives à cette affaire.

RÉALISATION D'UNE CENTRALITÉ COMMERCIALE A CHERVEUX – AVENANT MARCHÉ DE TRAVAUX

Vu l'article R.2194-2 du code de la commande publique,
Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 18/02/2020,

Monsieur Le Président expose au conseil de communauté les projets d'avenants suivants :

Lot n°05- Menuiserie extérieures/serrurerie – AGC SIGLAVER

- Moins-value pour des travaux de fournitures et pose de brises soleil - 5 994.00 € HT
 - Total avenant 2 lot n°05 : - 5 994.00 euros

	Montant € HT	% / marché initial
Marché de base lot 05	122 773.20	
Avenant 1	1 392.00	1.13
Avenant 2	- 5 994.00	4.88
Nouveau marché lot 05	118 171.20	

Lot n°12- Voirie réseaux divers – EIFPAGE ROUTES

- Plus-value pour des travaux d'aménagements sur les espaces verts, l'éclairage public et un cheminement piéton complémentaire
+ 23 541,00 € HT
 - Moins-value pour de la fourniture et pose de bancs
- 2 774.50 € HT
- Total avenant lot n°12 : + 20 766.50 euros

	Montant € HT	% / marché initial
Marché de base lot 12	259 696.30	
Avenant 1	20 766.50	7.97
Nouveau marché lot 12	280 462.80	

Rappel Montant total Marché de travaux base TF +TO : 1 235 611.53 €HT

Montant total Marché de travaux base TF+ TO + avenants 1 266 411.60€ HT soit 2.49 % d'augmentation.

Pour rappel, le tableau financier de la centralité commerciale à ce jour :

CHERVEUX TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANT MARCHÉ HT	MONTANT AVEC AVENANTS HT	ECART €HT	ECART %
LOT 1 - GROS ŒUVRE Total Lot 1	ETS MARY & FILS ECHIRE 79	144 658,98 €	144 658,98 €	0,00 €	
LOT 2- Charpente bois/mur ossature bois/bardage bois <i>AVENANT 1</i> Total Lot 2	JM MILLET CHAMPIGNY 37	219 482,03 €	219 482,03 € <i>925,03</i> 220 407,06 €	925,03 €	0,42%
LOT 3 - Couverture tuiles <i>AVENANT 1</i> <i>AVENANT 2</i> Total Lot 3	FRAFIL CONSTRUCTIO N CHATILLON SUR THOUET 79	37 696,45 €	37 696,45 € <i>0,00 €</i> <i>1 089,72 €</i> 38 786,17 €	1 089,72 €	2,89%
LOT 4 - Etanchéité/couverture métallique <i>AVENANT 1</i> Total Lot 4	CHATEL ETANCHEITE SALLES SUR MER 17	34 700,32 €	34 700,32 € <i>1 736,04</i> 36 436,36 €	1 736,04 €	5,00%
LOT 5 - Menuiserie extérieure/serrurerie <i>AVENANT 1</i> <i>AVENANT 2</i> Total Lot 5	AGC SIGLAVER CHAURAY 79	122 773,20 €	122 773,20 € <i>1 392,00</i> <i>-5 994,00</i> 118 171,20 €	-4 602,00 €	-3,75%
LOT 6 - Plâtrerie/plafonds/menuiserie bois Offre de base Tranche optionnelle Total Lot 6	A4 MENUISERIE LA VERGNE 17	70 813,91 € 47 437,87 € 118 251,78 €	70 813,91 € 47 437,87 € 118 251,78 €	0,00 €	
LOT 7 - Carrelage Offre de base Tranche optionnelle	NAUDON PENOT ST GELAIS 79	44 115,86 € 34 220,80 €	44 115,86 € 34 220,80 €		

Total Lot 7		78 336,66 €	78 336,66 €	0,00 €	
LOT 8 - Peinture/revêtements muraux	DAUNAY RIMBAULT NIORT 79				
Offre de base		16 026,75 €	16 026,75 €		
Tranche optionnelle		7 660,17 €	7 660,17 €		
Total Lot 8 base		23 686,92 €	23 686,92 €	0,00 €	
LOT 9 - Electricité/courant faible/courant fort	EEAC CELLES/BELLE 79				
Offre de base		60 249,18 €	60 249,18 €		
<i>AVENANT 1</i>			<i>8 118,64 €</i>		
Tranche optionnelle		42 347,24 €	42 347,24 €		
Total Lot 9		102 596,42 €	110 715,06 €	8 118,64 €	7,91%
LOT 10 - Plomberie/sanitaires	CB ELEC ST MAIXENT 79				
Offre de base		21 974,02 €	21 974,02 €		
<i>AVENANT 1</i>			<i>2 766,14 €</i>		
Tranche optionnelle		10 318,25 €	10 318,25 €		
Total Lot 10		32 292,27 €	35 058,41 €	2 766,14 €	8,57%
LOT 11 - Chauffage/ventilation/climatisation	CB ELEC ST MAIXENT 79				
Offre de base		39 161,61 €	39 161,61 €		
Tranche optionnelle		22 278,59 €	22 278,59 €		
Total Lot 11		61 440,20 €	61 440,20 €	0,00 €	
LOT 12 - VRD	EIFFAGE ROUTE LA CRECHE 79		259 696,30 €		
<i>AVENANT 1</i>			<i>20 766,50 €</i>		
Total Lot 12		259 696,30 €	280 462,80 €	20 766,50 €	8,00%
TOTAL BASE HT		1 235 611,53 €	1 266 411,60 €	30 800,07 €	2,49%

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au marché lot 5 conclu avec la AGC SIGLAVER, AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché lot 12 conclu avec EIFFAGES ROUTES et AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

RÉAMENAGÉMENT DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES ET DES ESPACES PUBLICS DE ZONES D'ACTIVITÉS DE LA CRÈCHE - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Vu la loi MOP,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant l'étude menée par SAFEGE d'avril 2010,

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 18 février 2020,

ETUDES PLUVIALES

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre dispose dans ses compétences de la gestion des voiries et du réseau des eaux pluviales sur les zones d'activités économiques d'Atlansèvre, depuis 2014. Une première étude menée en 2008 par SAFEGE avait démontré que le réseau nécessitait une reprise et une configuration propice à la gestion intégrée des eaux. Le réseau est ancien et sa création remonte à celui de la zone d'activité. Pour répondre aux enjeux environnementaux avec une gestion intelligente des eaux de ruissellement mais également afin d'éviter des parties inondables lors des fortes pluies, la Communauté de Communes souhaite disposer d'un réseau viable et performant.

L'objet de la présente consultation concerne une mission de maîtrise d'œuvre sur la rénovation du réseau d'eaux pluviales de la zone d'activités des Grands Champs et celle du Centre Routier.

Le bureau d'études missionné doit répondre à des enjeux multiples avec une définition précise :

- Répondre aux objectifs fixés par la maîtrise d'ouvrage pour disposer d'un réseau de gestion des eaux pluviales dimensionné, performant et pérenne ;
- Proposer et réaliser des aménagements routiers capacitaires, sécuritaires et répondant aux nouveaux modes de circulation.

Ainsi le périmètre d'études et de travaux est défini par l'intégralité du réseau d'eaux pluviales sur le domaine public intercommunautaire ainsi que par les axes majeurs des deux zones d'activités : l'allée des Grands Champs, rues Norman Borlaug, Charles Tellier sur la commune de La Crèche.

Le montant budgété prévisionnel des travaux est de 1 500 000 €HT pour la partie gestion des eaux pluviales et 2 800 000 €HT pour la partie aménagement des espaces publics.

La présente procédure adaptée est organisée en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Cette procédure adaptée est organisée conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.

Le marché a fait l'objet d'une publication d'un avis d'appel public à la concurrence le mercredi 18 novembre 2019. La date limite de remise des candidatures était fixée le vendredi 20 décembre 2019 à 12 heures. Il a été reçu 5 offres dans les délais impartis.

Les cinq soumissionnaires ont été soumis à la commission d'appel d'offres et au regard du rapport d'analyses des offres, celle-ci a retenu le soumissionnaire n°4 : SIT&A Conseil, avec comme mandataire SIT&A Conseil ayant comme co-traitants NCA Environnement, pour un montant global de 164 400,00 €HT.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, VALIDE le choix de la Commission d'Appel d'Offres du 18 février 2020 et AUTORISE Monsieur le Président à signer et à notifier le marché, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

RÉALISATION D'UNE MAISON DE SERVICE AU PUBLIC SUR SAINT MAIXENT L'ÉCOLE – AVENANTS MARCHÉS DE TRAVAUX

Vu l'article R.2194-2 du code de la commande publique,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 18/02/2020

Monsieur Le Président expose au conseil de communauté le projet d'avenant suivant :

Lot n°1- Terrassement-VRD-Espaces verts - Entreprise Eiffage Routes

- Plus-value pour des travaux d'extension du parking et du trottoir en béton désactivé, rajout d'une plateforme poubelles et supports vélos. Travaux complémentaires sur découverte d'un puit et séparateur graisse.
+ 9 437.70€ HT

▪ Total avenant 2 lot n°1 : plus-value + 9 437.70 € HT

	Montant € HT	% / marché initial
Marché de base lot 1	159 557.00	
Avenant 1	+ 1 865.00	1.17
Avenant 2	+ 9 437.70	5.91
Nouveau marché lot 1	170 859.70	

Lot n°07- MENUISERIE INTERIEURE - Entreprise Girard

- Plus-value pour des travaux de fourniture de châssis et portes complémentaires
+ 4 536.13€ HT

▪ Total avenant 3 lot n°7 : plus-value + 4 536.13 € HT

Les avenants 1 et 2 concernent des avenants administratifs.

	Montant € HT	% / marché initial
Marché de base lot 7	125 063.06	
Avenant 3	+ 4 536.13	3.63
Nouveau marché lot 7	129 599.19	

Lot n°13- ELECTRICITE - Entreprise Guyonnaud Audebrand

- plus-value pour des travaux de fourniture et pose de contrôle d'accès pour les portes d'accès au site.
+ 15 866.22€ HT

▪ Total avenant 1 lot n°13 : plus-value + 15 866.22 € HT

	Montant € HT	% / marché initial
Marché de base lot 13	112 740.87	
Avenant 1	+ 15 866.22	14.00
Nouveau marché lot 13	128 607.09	

Rappel Montant total Marché de travaux base + variantes : 1 893 689 .27 €HT

Montant total Marché de travaux base + variantes + avenants : 2 002 589.34 € HT soit 4.05 % d'augmentation.

Pour rappel, le tableau financier de la MSAP à ce jour :

MSAP ST MAIXENT TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANT MARCHÉ HT	MONTANT AVEC AVENANTS HT	ECART €HT	ECART %
LOT 1 - Terrassement/VRD/Espaces verts Offre de base Variante barrière levante <i>AVENANT 1</i> <i>AVENANT 2</i> Total LOT 1 base + variante	Eiffage Routes LA CRECHE 79	159 557,00 €	153 318,19 € 6 238,81 € <i>1 865,00 €</i> <i>9 437,70 €</i> 170 859,70 €	11 302,70 €	7,08%
LOT 2- Démolition/désamiantage/retrait peinture au plomb <i>AVENANT 1</i> <i>AVENANT 2</i> Total Lot 2	SDD22 SEGONZAC 16	133 389,62 €	133 389,62 € <i>66 419,83 €</i> <i>-5 171,26 €</i> 194 638,19 €	61 248,57 €	45,91%
LOT 3 - Gros Œuvre/renforcement structurel <i>AVENANT 1</i> <i>AVENANT 2</i> Total Lot 3	TROUBAT SA NIORT 79	240 409,27 €	240 409,27 € <i>5 000,00 €</i> <i>-2 222,19 €</i> 243 187,08 €	2 777,81 €	1,16%
LOT 4 - Maçonnerie de pierres / enduits <i>AVENANT 1</i> Total Lot 4	TROUBAT SA NIORT 79	114 841,44 €	114 841,44 € <i>5 868,13 €</i> 120 709,57 €	5 868,13 €	5,11%
LOT 5 - Charpente bois/couverture tuiles /zinguerie <i>AVENANT 1</i> <i>AVENANT 2</i> Total Lot 5	Les Couvertures Lopez NIORT 79	154 127,88 €	154 127,88 € <i>7 248,41 €</i> <i>-2 548,07 €</i> 158 828,22 €	4 700,34 €	3,05%
LOT 6 - Menuiseries extérieures bois-Alu/serrurerie <i>AVENANT 1</i> Total Lot 6	Ridoret Menuiserie LA ROCHELLE 17	214 823,51 €	214 823,51 € <i>-3 414,44 €</i> 211 409,07 €	-3 414,44 €	-1,59%
LOT 7 - Menuiseries intérieures <i>AVENANT 3</i> Total Lot 7	Menuiserie Girard LE TALLUD 79	125 063,06 €	125 063,06 € <i>4 536,13 €</i> 129 599,19 €	4 536,13 €	3,63%
LOT 8 - Plâtrerie/cloisons sèches/isolation Offre de base Variante isolation phonique <i>AVENANT 1</i> <i>AVENANT 2</i> Total Lot 8 base+variante	M3C POITIERS 86	234 848,75 €	200 245,56 € 34 603,19 € <i>2 297,05 €</i> <i>3 717,56 €</i> 240 863,36 €	6 014,61 €	2,56%
LOT 9 - Faux plafonds Total Lot 9	SARL REVS PLAFONDS CHEY 79	21 400,00 €	21 400,00 €		
LOT 10 - Chape/carrelages/faïence Total Lot 10	GROUPE VINET POITIERS 86	32 400,00 €	32 400,00 €		
LOT 11 - Revêtement de sols souples	DUMUIS LIGUGE 86				

Offre de base		66 087,85 €			
Isolation phonique sol R+1		9 686,41 €			
Total Lot 11 base + variante		75 774,26 €	75 774,26 €		
LOT 12 - Peinture/nettoyage	DUMUIS LIGUGE 86				
Total Lot 12		70 673,61 €	70 673,61 €		
LOT 13 - Electricité	Guyonnaud Audebrand		112 740,87 €		
<i>AVENANT 1</i>			<i>15 866,22 €</i>		
Total Lot 13	PARTHENAY 79	112 740,87 €	128 607,09 €	15 866,22 €	14,07%
LOT 14 - Chauffage/ventilation	SPIE Batignolles PARTHENAY 79				
Total Lot 14		126 500,00 €	126 500,00 €		
LOT 15 - Plomberie/sanitaires	CB ELEC ST MAIXENT 79				
Total Lot 15		31 000,00 €	31 000,00 €		
LOT 16 - Ascenseur	Régional Ascenseur Ouest				
Total Lot 16	MIGNE AUXANCE 86	46 140,00 €	46 140,00 €		
TOTAL BASE + VARIANTES HT		1 893 689,27 €	2 002 589,34 €	108 900,07 €	4,05%

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au marché lot 1 conclu avec Eiffage Routes, AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché lot 7 conclu avec GIRARD, AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché lot 13 conclu avec Guyonnaud-Audebrand et AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

ACQUISITION FONCIÈRE A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NOUVELLE AQUITAINE DE LA CASERNE MARCHAND - - SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe),

Considérant le courrier de l'Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine du 15 octobre 2019,

Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 5 février 2020 sur l'acquisition foncière,

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la restructuration du quartier Marchand sis à SAINT MAIXENT L'ÉCOLE, l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine a acquis la Caserne Marchand pour le compte de la Communauté de Communes afin de lui permettre de réaliser les travaux de France Services (ex-MSAP). L'EPF a également réalisé des travaux de démolition et de remise en état des espaces publics et des façades des bâtiments.

La Communauté de Communes doit donc acquérir le bâti ainsi que la parcelle. La parcelle concernée est cadastrée AP1262, d'une contenance de 2 574m², pour un montant de 236 624,37€HT soit 249 398,71€TTC.

Détail du prix de cession (HT) arrêté au 04/10/2019

➤ <u>Acquisition</u>	172 663,00 €
➤ <u>Travaux de démolition</u>	136 884,27 €
➤ <u>Autres dépenses</u>	
- Frais d'acte non soumis à TVA	89,65 €
- Frais d'acte soumis à TVA	976,04 €
- Frais de géomètre	111,65 €
- Autres dépenses	2,77 €
- Assurances	896,99 €
➤ <u>Minoration foncière travaux</u>	- 75 000,00 €

Prix de cession HT	236 624,37 €
TVA sur marge	12 774,34 €
Prix TTC	249 398,71 €

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, VALIDE l'acquisition foncière de la parcelle AP1262 sur la commune de SAINT MAIXENT L'ÉCOLE pour un montant de 236 624,37€HT soit 249 398,71€TTC et AUTORISE Monsieur le Président à engager la procédure d'acquisition et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.